

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 28/12/15

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20151218-lmc190621-DE-1-1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 18 décembre 2015

POLITIQUE A02 SOLIDARITÉ TERRITORIALE**ADHÉSION À L'ASSOCIATION GRANDE COURONNE CAPITALE
ASSOCIATION DES DÉPARTEMENTS DE GRANDE COURONNE**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu le décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu les projets de statuts de l'association Grande couronne capitale annexés à la présente délibération,

Considérant que face mouvement de concentration et de centralisation à l'œuvre au travers du projet de métropole du Grand Paris l'association Grande couronne capitale a pour objectif d'agréger et de fédérer une parole publique forte et influente, représentative de l'intérêt général des territoires des quatre départements de la grande couronne,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la création de l'association « Grande couronne capitale» et les statuts de ladite association annexés à la présente délibération.

AUTORISE l'adhésion du Département à ladite association.

AUTORISE le Président du Conseil départemental à signer les statuts de cette association au nom et pour le compte du Département.

AUTORISE le Président du Conseil départemental, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la création de cette association.